

Réunion thématique Débat public Eridan

Géostratégie

Date et heure : 14 octobre 2009 (18 heures 40 – 21 heures 45)

Lieu : Tersanne, salle polyvalente

Participants : 45 personnes

Durée : 2 heures environ

I. Présentation du débat public

Patrick LEGRAND, Président de la Commission particulière du débat public (CPDP)

Bonsoir. Merci d'être avec nous pour discuter d'un projet qui n'est pas encore décidé ; il s'agit d'un gazoduc qui pourrait rejoindre le réservoir souterrain situé ici, à Tersanne. Je m'appelle Patrick LEGRAND, je vais donc conduire la réunion du débat public organisé par la Commission Nationale du Débat Public et par la Commission Particulière, que je vous présenterai tout à l'heure. Mais je vais céder la parole pour quelques mots d'accueil à Monsieur le Maire, en le remerciant de nous accueillir en ce lieu, dans un pareil paysage.

Maurice CHORIER, Maire de Tersanne

Merci Président. Mesdames, Messieurs, bienvenue à tous ce soir dans la salle polyvalente communale de Tersanne, pour une réunion d'information et de débat public sur le futur nouveau gazoduc, avec une thématique un peu plus ciblée : « géostratégie ». La réunion va fonctionner avec une présentation du projet, puis un jeu de questions-réponses. Toutes les personnes devant vous sont à votre disposition pour répondre à vos questions. Je vous souhaite à tous une bonne soirée.

Patrick LEGRAND

Merci. Le débat public sur le projet Eridan est déjà bien entamé ; vous savez qu'un débat public dure normalement aux alentours de quatre mois. Nous sommes à la onzième réunion thématique. Cette onzième réunion est l'avant-dernière des réunions générales dédiées à des discussions thématiques, puisqu'il y en aura encore une à Montboucher-sur-Jabron.

Ensuite, il y aura deux réunions de clôture, qui sont toujours un peu particulières, puisque la Commission Particulière et le maître d'ouvrage s'investissent un peu plus à cette occasion : ils parlent encore plus que d'habitude, commencent à vous dire ce qu'ils ont entendu pour s'assurer qu'ils ne vous trahiront pas de façon trop radicale.

Ces deux dernières réunions qui auront lieu en novembre auront lieu à Chabeuil pour le secteur nord – ce gazoduc fait un peu plus de 200 kilomètres sur le sillon Rhodanien et va de Saint-Avit à Saint-Martin-de-Crau – la deuxième réunion aura lieu à Caderousse, du côté d'Avignon.

Ces réunions de clôture ne sont pas des réunions de clôture artificielles organisées comme cela, parce qu'il faut bien arrêter le processus, mais des réunions où nous essayons de vous restituer ce que nous avons entendu ; parce que c'est à vous que nous devons le compte-rendu de ce que nous avons entendu. S'il y a des comptes-rendus administratifs, c'est d'abord à vous que l'on doit. Nous vous dirons à peu près ce que nous avons entendu pour essayer de finir et de préciser l'ensemble de ce que nous avons entendu, de ce que vous avez dit et la façon dont vous l'avez dit.

Pour ceux qui n'en ont pas l'habitude, je rappelle qu'un débat public se tient largement en amont de toutes les décisions, ce qui explique d'ailleurs que nous n'ayons ici pas de tracé, mais un fuseau. C'est une occasion de discuter de l'opportunité, des raisons, des finalités, du pourquoi et, éventuellement, du comment. C'est ce qui explique qu'on ait une réunion un peu particulière sur les questions de géostratégie.

Dernier point : tout le monde a le droit à la parole, quelle que soit sa qualité, son habitude de l'intervention publique et la question qu'il a envie de poser ; avec une règle bien particulière : même les questions qui paraissent illégitimes peuvent soulever des problèmes totalement justifiés, totalement bons. Autrement dit, n'ayez pas peur de poser toute une série de questions.

Il y a quelques autres règles : celles qui s'imposent à la Commission Particulière du Débat Public, dont les membres ici présents sont Madame Violette Le Quéré-Cady, Madame Patricia Watenberg, Monsieur Pierre Gervason. Nous devons être indépendants et neutres : nous ne sommes par GRTgaz. Nous sommes membres d'une Commission Particulière, délégués par une autorité administrative indépendante. Je ne suis pas payé par GRTgaz, mais je suis payé par vous, *via* l'Etat. Nous devons aussi rester totalement neutres et nous n'avons rien à dire sur le fond du projet. Nous avons beaucoup à dire sur un, ce qui s'est dit et deux, la façon dont cela s'est dit. Nous sommes là pour porter vos avis et non pas en avoir un, à la différence du commissaire enquêteur, que vous devez pratiquer un peu plus fréquemment. Le débat public est une procédure un peu neuve qu'il vaut mieux expliquer.

Les règles que je vous offre, c'est d'être le plus argumenté possible dans les discussions, le plus civil possible, le plus transparent possible, c'est-à-dire dire qui vous êtes, mais ne pas en tirer du pouvoir, ni en manipuler certains arguments. Les règles qui s'imposent à la Commission Particulière sont lourdes et définitives : nous devons nous les imposer. Vous nous reprocheriez, à juste titre, de ne pas nous les imposer, de ne pas les mettre en œuvre. Les règles que nous vous proposons, comme le débat public, ne sont jamais qu'une offre. Les gens qui ne viennent pas ne profitent pas de l'offre. Ceux qui viennent en profitent et sont éventuellement porteurs de l'avis des gens qui ne sont pas venus.

Ce soir, nous avons une réunion un peu particulière. Pourquoi ? Parce que la Commission Nationale du Débat Public, au vu du dossier de saisine, et parce que le projet de gazoduc – qui fait un mètre vingt de diamètre et plus de 200 kilomètres de long – tombait sous une possibilité de débat public. La Commission Nationale du Débat Public a souhaité le mettre au débat public parce qu'un gazoduc comporte un certain nombre de caractéristiques que vous avez l'habitude de connaître : le chantier, les interventions sur les sols, les compensations, etc. Mais un gazoduc, c'est aussi autre chose : un tuyau dans le sol, qui est un compartiment écologique, biologique et agronomique important. Il fallait offrir de mettre en discussion les rapports entre un tuyau et un sol. Le deuxième point : un gazoduc transporte du gaz. Le gaz, c'est de l'énergie. Il fait partie de ce grand marché mondial de l'énergie. Autrement dit, dans ce gazoduc, il y a aussi de la géostratégie, de la géo-économie, etc. Ce n'est pas comme du temps où le gaz de nos gazomètres était produit localement.

Cette question-là aussi est importante : les milieux et les stockages sont le reflet de géostratégies, de stratégies générales sur les questions d'environnement. C'est pour cela que nous avons souhaité faire une réunion sur ces dimensions-là et y associer Madame Florence Dufour, qui se trouve immédiatement à ma droite. Elle est membre d'une autre autorité administrative indépendante, la Commission de Régulation de l'Énergie. Nous ne représentons pas l'État – l'affaire est close – nous sommes pratiquement en dehors. Du moins, il nous a mis en dehors ou en marge. Ce n'est pas pour faire une réunion de malfaiteurs anarchistes, mais parce qu'il est assez rare et important qu'une Commission de Régulation de l'Énergie vienne expliquer à l'occasion d'un débat public pourquoi et comment elle régule ces systèmes-là et comment elle se place en situation par rapport aux entreprises privées telles que GRTgaz pour construire, faire respecter et faire mettre en œuvre ce qu'on peut appeler les intérêts généraux de l'énergie. Je la remercie d'être parmi nous et je vais lui passer la parole.

Merci. Le débat portera aujourd'hui sur les activités de la CRE, ainsi que sur les finalités et modalités du projet de gazoduc.

Florence DUFOUR, Directrice adjointe des infrastructures et des réseaux de gaz de la Commission de Régulation de l'Énergie

Merci. Bonsoir à tous. Je suis ravie d'être présente parmi vous pour essayer de répondre à vos questions, dont on a pu prendre connaissance entre autres sur le forum du site Eridan. J'ai préparé une présentation pour essayer de structurer le message. Cela donnera certainement lieu à des questions de votre part dans la deuxième partie de la soirée et je serai ravie d'y répondre.

Tout d'abord, qui est à la CRE ? C'est la Commission de Régulation de l'Énergie. Elle a été créée en 2000 quand la directive européenne a demandé à tous les états membres de créer ce grand marché unique de l'énergie concernant l'électricité et le gaz. En 2003, la CRE a eu des pouvoirs pour le gaz. Qui est la CRE ? C'est un collège constitué d'un président, de deux vice-présidents et de six commissaires nommés par décret pour six ans. Nous sommes donc dans le cadre d'un organisme indépendant, qui ne dépend pas d'un ministère : il faut que cela soit clair.

Quel est notre rôle ? Comme c'est écrit, la CRE concourt au bénéfice des consommateurs finaux et au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Cela veut dire que nous essayons d'organiser les règles du jeu pour permettre que tous les fournisseurs puissent s'installer

librement sur le marché français, de façon que la concurrence puisse se faire et que chacun ait le choix de choisir le fournisseur de gaz ou d'électricité dont il a envie pour s'approvisionner chez lui. Dans ce cadre-là, notre rôle est vraiment d'assurer que les conditions d'accès au réseau – qui sont de gros investissements – puissent être mutualisées, parce qu'on ne va pas construire autant de réseaux de gazoduc qu'il y a de fournisseurs. Il y a une infrastructure qui existe : on la partage. La Commission a le rôle d'établir les règles et de fixer les tarifs pour que cela soit fait au plus juste coût pour tout le monde.

Nos différents pouvoirs, c'est d'élaborer des tarifs d'accès, d'approuver ces règles ou de les fixer et surtout, en ce qui concerne les transporteurs, d'approuver leurs investissements. A ce titre –le projet Eridan n'est pas encore décidé aujourd'hui – mais si GRTgaz décidait de cet investissement, il serait ensuite présenté à la Commission, qui le validerait ou non en considérant le fait qu'il réponde ou non à un besoin du marché.

Eventuellement, on est aussi un organe de règlement de différent. C'est-à-dire que si un fournisseur considère qu'il ne peut accéder au réseau de transport ou de distribution ou à un terminal méthanier comme il le souhaite, qu'il pense qu'il a été discriminé, il a le pouvoir de nous saisir afin que nous réglions ce différend. Nous veillons aussi à l'absence de subventions croisées entre différentes parties des entreprises qui étaient précédemment intégrées et qui se séparent de part la réglementation. Nous surveillons aussi les marchés de gros, mais cette activité est très éloignée du thème de ce soir.

On va peut-être passer directement au thème de ce soir et regarder un peu la chaîne gazière. Vous avez une représentation graphique : nous allons essayer de l'illustrer de manière très factuelle. Nous allons commencer par la gauche, où se trouve d'abord tout ce qui est exploitation et production : nous sommes dans l'univers concurrentiel. Il y a des pays producteurs, des sociétés qui viennent chercher du gaz : ces investissements privés ne sont pas régulés.

Ensuite, il y a deux façons d'amener le gaz : soit on l'amène directement des champs par gazoduc et on passe par le gros tuyau qui est dans la partie orange du bas du milieu et là, on tombe dans l'univers régulé en ce qui concerne le territoire français. Il y a une seule infrastructure et on tombe donc dans notre domaine de compétence. Soit on l'amène par bateau : le gaz étant gazeux à la sortie du champ, on va le liquéfier. On le refroidit pour le mettre sous forme liquide sur les bateaux. Ensuite, on le regazifie quand il arrive près des lieux de consommation avant de l'intégrer à nouveau dans les réseaux de gazoducs.

Eventuellement, on peut le stocker. Là, on a un petit aparté : autant on va surveiller les règles d'accès au stockage, mais – la loi a été établie en ces termes – on ne fixe pas le tarif d'accès au stockage pour les fournisseurs ; celui-ci est établi librement par les opérateurs de stockage. Une fois qu'on a quitté le réseau de grand transport, on tombe dans le réseau d'acheminement et de distribution, communément appelé « gaz de ville ». Là, c'est principalement GrDF qui livre le gaz sur 96 % de la consommation française aux petits professionnels qui sont dans les villes et aux clients domestiques. Nous fixons le tarif et les règles de l'acheminement en réseau de distribution de façon à ce que ce soit non discriminatoire pour tout le monde.

Très concrètement, on tombe ensuite sur la vente de gaz en elle-même, c'est-à-dire dans le domaine concurrentiel. Quelques chiffres pour vous situer un peu où en est le marché du gaz en France. La consommation française de gaz naturel, c'est à peu près 500 térawatts/heure. Il faut savoir que cela

ne représente qu'environ 15 % de notre consommation primaire en énergie, mais que malheureusement, nous n'en produisons plus que 2 %. Le gaz consommé en France vient donc à 98 % de pays étrangers. Le gaz sous forme liquide représente selon les années entre 25 % et 30 % des approvisionnements. Quand on regarde la répartition, on voit que la majeure partie du gaz est utilisée dans le secteur résidentiel et tertiaire, principalement pour des raisons de chauffage. Ce qui fait qu'il va y avoir une différence entre la consommation d'hiver et la consommation d'été. Sinon, la France sert aussi à faire transiter du gaz : c'est-à-dire qu'il y a du gaz qui vient de Norvège et traverse notre pays en direction de l'Espagne, ou qui sort à la frontière suisse pour aller vers l'Italie.

Ce qu'il est important de comprendre par rapport à ces infrastructures, c'est qu'elles permettent de mettre en adéquation une production située à l'extérieur de notre pays avec notre consommation locale. Aujourd'hui, notre approvisionnement est principalement fait à partir du Nord de la France : la Norvège représente 33 % de nos approvisionnements gaziers ; les Pays-Bas, 19 % ; la Russie, 15 %. Sinon, on a deux autres sources de gaz sous forme liquide : le GML, qui vient d'Algérie, d'Égypte, du Nigéria ou du Qatar, c'est-à-dire de l'Afrique / Moyen-Orient. Evidemment, il y a un peu de contrats de court terme et diverses sources qui permettent de boucler l'approvisionnement du pays.

On voit bien qu'aujourd'hui, historiquement, on est dans des flux qui viennent du Nord et de l'Est. Evidemment, on va voir pourquoi les choses changent et pourquoi on a aussi besoin de nouvelles infrastructures. Sur cette carte, vous voyez deux couleurs de réseau : en grenat, le réseau de GRTgaz et dans le Sud-Ouest, le réseau de TIGF, filiale de Total qui opère dans cette région-là. Certains anciens peuvent connaître cette société sous l'ancien nom de GSO. Sinon, on a deux opérateurs de terminaux méthaniers et on a aussi deux opérateurs de stockage en France. On a plusieurs sociétés de distribution de gaz : si cela vous intéresse, je vous en parlerai plus longuement après.

Pourquoi ça change, pourquoi il y a de nouvelles routes gazières ? Parce qu'au milieu de tout ça, au cœur des préoccupations du pays, c'est aussi la sécurité d'approvisionnement du gaz. Il faut savoir qu'en Europe, les champs de Mer du Nord déclinent rapidement. Du coup, il ya un besoin d'aller chercher du gaz plus loin. Le plus loin, c'est certes encore la Russie, qui détient 25 % des réserves mondiales, mais aussi de nouveaux pays comme le Qatar et l'Iran. Cela veut dire que ce gaz-là, pour le Qatar et l'Iran, arrivera sous forme liquide : c'est tous les petits points rouges que l'on voit et le développement de tous les terminaux méthaniers en Europe pour contrebalancer le déclin des champs de la Mer du Nord.

S'agissant de tous les pointillés bleus qu'on voit venir de la Russie en contournant l'Ukraine, nous avons tous en mémoire la crise russo-ukrainienne de janvier dernier, qui était la deuxième. Il y en avait eu une deux ans auparavant. Il s'agit non seulement de diversifier les pays producteurs, mais aussi de diversifier les routes qui permettent au gaz d'arriver jusqu'à nous. De façon à ce qu'en cas d'accident sur un gazoduc en amont, on puisse quand même faire passer le gaz par un autre chemin pour qu'il arrive toujours ici.

Voilà pour tous ces projets. Beaucoup ne sont pas encore décidés et sont encore à l'état de réflexion, mais il faut savoir que dans les dix prochaines années, la typologie de l'approvisionnement gazier français va changer, et ce n'est pas que celui de la France, mais de toute l'Europe.

Quelques mots sur l'ouverture du marché. Finalement, l'Europe a voulu ce marché unique de l'énergie et nous essayons de le mettre en œuvre, c'est la mission première de la Commission. Que peut-on dire sur ce marché ? On a à peu près 11,5 millions de clients en France ; beaucoup ont fait l'effort de quitter leur tarif réglementé historique pour aller vers de nouveaux contrats. Dans notre jargon, on appelle cela « exercer son éligibilité ». En fait, 55 % des gros industriels ont changé de fournisseur ou ont gardé le même fournisseur, mais ont décidé de ne plus être sur le tarif réglementé de vente et d'avoir une formule négociée avec leur fournisseur. Par ailleurs, il y a 33 % de petits clients professionnels et 10 % de clients domestiques. On voit bien qu'il y a quand même un certain dynamisme et que les choses se passent.

Et pourquoi ça se passe ? Parce qu'en fait, comme on est importateurs de notre gaz, le tarif de vente réglementé doit suivre le prix d'achat répercuté par les pays producteurs. De ce fait, la concurrence joue et les différents fournisseurs arrivent à proposer des offres tout à fait compétitives par rapport au tarif réglementé. Les clients le prennent et ont confiance dans ce mécanisme de marché.

Néanmoins, c'est vrai que si l'on regarde la part de marché des fournisseurs autres que GDF-Suez, Total ou les anciennes régies, on n'est encore qu'à 14 % en quantité globale et à 6 % en nombre de clients. Mais on est quand même sur la bonne voie : il y a un certain dynamisme et des fournisseurs qui croient en cette ouverture de marché et qui investissent pour faire des offres à ces clients.

Finalement, si on en revient au cœur du débat de ce soir, on se dit : « Les infrastructures, qu'est-ce que ça représente dans tout ça ? ». Les infrastructures sont un enjeu fort pour le marché, parce que cela représente aujourd'hui 45 % de votre facture de gaz. Le prix de la molécule de gaz elle-même représente à peu près 55 %. Le restant, les 45 %, cela permet de payer à 2 % les terminaux méthaniers si ceux-là sont utilisés, à 5 % le stockage de gaz – parce que comme je vous l'ai dit, il y a une grosse saisonnalité dans notre consommation. 7 %, c'est à peu près la part du transport et 31 %, c'est la part du réseau de distribution, le réseau fin qui va au maillage au plus près du consommateur.

Afin de ne pas dupliquer les coûts, il faut mutualiser ces infrastructures et nous les régulons afin d'assurer un accès des tiers, donc un accès de fournisseurs, qui puisse être transparent et non discriminatoire. Il faut s'assurer qu'on soit au plus juste de ces coûts et que les bons investissements soient faits de façon à ce que le marché fonctionne bien, que la sécurité d'approvisionnement soit garantie et qu'on n'ait pas de rupture d'approvisionnement.

Finalement, ce qui reste paradoxal – on le voit bien dans les questions que vous vous posez – c'est que notre croissance sur la demande globale nationale de gaz va être relativement stable dans les années à venir. Sur le secteur résidentiel tertiaire, elle peut éventuellement être en recul. Pourquoi ? Parce qu'on va faire des efforts en matière de consommation d'énergie. Par rapport à cela, on se pose toujours la question de savoir pourquoi on a besoin d'investir si la consommation est stable ou en recul. On a besoin d'investir parce que même si la consommation reste globalement au même niveau, elle va prendre une physionomie complètement différente.

D'abord, les sources d'approvisionnement ne seront pas les mêmes. Pour que le marché fonctionne bien, on a besoin d'avoir des zones les plus larges possibles au niveau de la France, de façon à ce que le métier des fournisseurs de gaz soit facile. Il faut que le gaz puisse circuler le librement possible en France. Cela nécessite de repenser les flux gaziers à l'intérieur de notre pays, de mieux

interconnecter avec les réseaux adjacents et d'assurer la sécurité d'approvisionnement en diversifiant les sources.

Je vous parlais de la crise russo-ukrainienne de janvier dernier : on le sait peu, mais il n'y avait quand même pas beaucoup de gaz. 15 % des approvisionnements sont pratiquement tombés et en même temps, il faisait très froid. Là, toutes les infrastructures ont fonctionné ensemble pour pouvoir assurer le bon acheminement du gaz jusqu'au client final, de façon à ce qu'il fasse chaud et qu'on puisse faire la cuisine quand on rentre le soir chez nous, et que les industriels puissent continuer leur activité. Permettre cette sécurité et cette continuité d'approvisionnement est très important.

Et surtout, c'est un nouveau phénomène, la politique énergétique de la France prévoit la mise en place de production d'électricité à partir de gaz. Aujourd'hui, la production d'électricité à la pointe est souvent apportée par d'anciennes tranches charbon au fuel. Ces centrales thermiques vont être progressivement remplacées par des centrales à gaz. Pour approvisionner ces centrales à gaz, on a aussi besoin d'avoir des renforcements sur le réseau pour pouvoir amener ce gaz.

Finalement, comment la Commission assure-t-elle la régulation des investissements ? La Commission effectue beaucoup d'analyses et de contrôles pour s'assurer que lorsqu'elle approuve les programmes d'investissement des transporteurs ; un, le projet est bien nécessaire au bon fonctionnement du marché français, que tout le monde sera traité de façon transparente, non discriminatoire de façon à ce que tout le monde puisse y avoir accès ; et que deux, le projet soit maîtrisé au niveau des coûts. Ce sont vraiment des choses importantes pour nous.

Ainsi, la Commission a mis en place des mécanismes avec les transporteurs pour valider de la bonne pertinence de ces investissements. Elle n'approuve pas seulement parce qu'un transporteur ou un opérateur d'infrastructure vient la voir et lui dit : « *Tiens, ce serait bien que l'on fasse un nouveau gazoduc ici.* ». C'est parce qu'il y a une demande, et que des fournisseurs vont s'engager : ils vont réserver les capacités sur ce gazoduc et payer l'investissement. Cela va permettre de s'assurer de la bonne pertinence du projet.

Si on regarde la dimension européenne par rapport aux interconnexions, ici dans le Sud, on est plutôt liés à l'interconnexion France-Espagne. Sachant que la France est à un carrefour de l'Europe : les flux venaient du Nord et de l'Est et descendaient vers l'Espagne ou l'Italie. L'Espagne s'est dotée de beaucoup de terminaux méthaniers, elle a un gros projet de gazoduc avec l'Algérie et il va y avoir du gaz qui va arriver en Espagne directement. C'est aussi pour contribuer à la sécurité d'approvisionnement du pays qu'on souhaite pouvoir construire un gazoduc qui puisse faire remonter du gaz de l'Espagne vers la France et qui puisse approvisionner le sud du pays. Aujourd'hui, l'approvisionnement du sud du pays repose sur le terminal de Fos-Tonkin et sur deux gazoducs qui descendent du nord de la France vers le Sud. Avoir une connexion avec l'Espagne renforcera la sécurité d'approvisionnement au Sud. Les résultats des deux séances d'appel au marché en cours avec l'Espagne seront connus prochainement, d'ici la fin du mois.

Très rapidement, je ne vais pas détailler les différentes étapes du projet Eridan, mais là où nous allons rencontrer plus formellement le transporteur, c'est lors de la signature des contrats de long terme avec les fournisseurs. Lors des procédures de réservation et de signature de ces contrats, la Commission va s'assurer que cet investissement est effectivement nécessaire et que des gens sont prêts à payer pour. Beaucoup plus tard, quand il aura obtenu toutes les autorisations et qu'il aura

pris sa décision finale d'investissement, nous approuverons l'investissement en nous assurant que son coût est bien maîtrisé. Nous accompagnons le transporteur tout au long de cette démarche sans préjuger de l'opportunité de l'investissement de prime abord, sachant que des mécanismes de validation existent.

Voilà, j'espère ne pas avoir été trop longue.

Patrick LEGRAND

Merci pour cet éclairage éclairant sur les évolutions du système. Messieurs de GRTgaz, comment installez-vous dans ce panorama votre projet de gazoduc, qui, je le répète, n'est pas décidé ?

II. Présentation du projet ERIDAN

Georges SEIMANDI

En effet, contrairement à ce qui est marqué sur la dernière diapositive, il a été décidé de lancer des études et non pas de réaliser le projet, si vous le permettez Madame Dufour.

Monsieur le Président, merci. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs, bonsoir. Je suis Georges SEIMANDI, le directeur du projet. Je suis avec Jean-Noël CONNANGLE, chef de projet, et tous les deux avec des collègues qui sont dans la salle et avec des partenaires, nous nous apprêtons à répondre à vos questions. Nous allons effectuer une nouvelle présentation avant de passer la parole à la salle. Nous allons nous rapprocher progressivement du terrain.

Tout d'abord, je voulais vous remercier sincèrement d'avoir sur votre temps personnel pour être ici ce soir. Pour le porteur de projet que nous sommes, le débat public est un moment privilégié pour construire ce projet, pour vous écouter. D'autant plus que sur ce projet, nous ne subissons pas la pression du planning, puisque le projet n'est pas décidé et qu'il est assez rare dans notre vie de conducteur de projet de pouvoir se détendre par rapport au planning.

Avant de faire une présentation d'une vingtaine de diapositives avec Jean-Noël CONNANGLE, je voudrais dire que c'est avec plaisir et pas sans émotion que nous prenons la parole ce soir. Pour nous, qui ne sommes plus tout à fait des débutants, Tersanne est un peu un lieu mythique dans l'histoire du gaz naturel en France. Je me souviens d'avoir vu, il y a déjà très longtemps, la petite lumière « Tersanne » s'allumer sur le site du dispatching. Ce soir, nous sommes à Tersanne et nous prenons la parole : nous n'allons pas verser une larme, mais je dois avouer que l'émotion est réellement présente. D'autant plus que c'est aussi grâce à ce type de stockage que l'approvisionnement français est sûr et qu'il a pu résister aux crises qui ont été évoquées. Raison de plus pour ne pas dégrader cette sécurité d'approvisionnement : c'est bien l'objet du projet Eridan.

Dernier point, peut-être plus qu'ailleurs, l'exigence d'avoir un projet qui ne gêne pas le territoire et qui s'intègre dans l'environnement est forte pour nous, dans ce haut lieu de l'histoire de cette formidable énergie qu'est le gaz naturel.

Le projet que nous avons baptisé Eridan vise à développer de nouvelles capacités de transport du gaz naturel entre le nord des Bouches-du-Rhône et le nord de la Drôme – les communes de Saint-Martin-de-Crau et de Saint-Avit seront les extrémités du projet.

Je dirai rapidement deux mots de présentation du maître d'ouvrage, GRTgaz. Nous sommes une société de GDF-Suez et notre métier est de transporter du gaz naturel. Cela veut dire surveiller en permanence – c'est notre obsession – le réseau de transport pour qu'il s'effectue en toute sécurité, le maintenir en bon état de marche, le développer – c'est l'objet du projet présenté ce soir – et commercialiser ces capacités de transport.

Ce métier, nous en avons le monopole sur le territoire qui est le nôtre et notre activité est placée sous le contrôle de la Commission de Régulation de l'Energie. Cette dernière étant présente ce soir, nous devons dire encore moins de bêtises que les autres jours !

Le réseau de transport de GRTgaz en France compte 32 000 kilomètres de canalisations, soit l'équivalent du réseau ferroviaire. Nous nous appuyons sur une expérience de plus de 50 ans en France pour faire notre métier, même sous l'avons exercé sous d'autres cieus, pour ne pas dire d'autres noms. Sur cette carte, vous constatez que le réseau est beaucoup plus dense au Nord qu'au sud du pays. C'est aussi une des raisons très simples qui motivent le projet de ce soir. Voilà l'aire d'étude.

Très simplement, le projet c'est une nouvelle canalisation de transport de gaz naturel sur un peu plus de 200 kilomètres entre les deux extrémités qu'on a citées ; c'est un coût de 500 millions d'euros, aux estimations actuelles, qui est entièrement financé par des fonds privés. Récemment, quelqu'un nous a dit : « *Encore un projet sur nos impôts et pour l'argent public !* ». Absolument pas : c'est un projet qui serait financé uniquement par des fonds privés. S'il se faisait, ce serait un chantier d'environ 18 mois, ce qui ne veut pas dire 18 mois pour chaque parcelle si vous êtes éventuellement concernés, et un ouvrage qui serait en service à l'horizon fin 2014, début 2015.

A l'heure de la taxe carbone, à l'heure de la préparation du sommet de Copenhague, à l'heure où les énergies fossiles sont interpellées, beaucoup nous disent : « *Mais pourquoi encore investir dans le gaz naturel ?* ». Ce sont effectivement d'excellentes questions qui ont été brossées lors de la présentation de Florence DUFOUR : on pourra y revenir dans la soirée si vous le voulez, puisque la thématique est bien celle-là.

On reprend volontiers à notre compte ces deux motivations essentielles : il s'agit de diversifier davantage les approvisionnements français qui le sont déjà beaucoup aujourd'hui, et aussi de faciliter l'accès au marché du gaz naturel, qui est un marché ouvert aujourd'hui. Aux yeux de certains observateurs et fournisseurs, ce marché n'est pas encore assez fluide.

On a déjà dit beaucoup de choses sur la sécurité d'approvisionnement. Je voudrais compléter en m'attardant quelques secondes sur cette carte. Elle vous montre la répartition des réserves de gaz naturel dans le monde. Vous voyez au milieu de la carte deux grosses bulles apparaître ; 60 % à 70 % des réserves de gaz naturel dans le monde sont concentrées dans trois pays : l'Iran, le Qatar et la Russie. Demain, si nous voulons continuer d'avoir les bons approvisionnements même si la consommation n'augmente pas, il va falloir nous débrouiller avec cela. Si nous ne voulons pas dépendre trop d'un seul pays, dans ce contexte où les réserves sont très concentrées, il nous faut multiplier les voies d'approvisionnement. Avec Eridan, nous ouvrons une nouvelle voie

d'approvisionnement dans le Sud qui peut permettre à du gaz africain d'arriver par l'Espagne ou du gaz de n'importe où dans le monde par la zone de Fos et ses terminaux méthaniers.

Deuxième motivation pour le projet : le gaz naturel est globalement un peu plus cher dans le sud de la France que dans le Nord. Pourquoi ? Parce qu'il y a une congestion sur les réseaux. Il s'agit de décongestionner ces réseaux pour que l'exercice du marché se fasse et qu'*in fine*, les consommateurs en profitent. C'est rapidement dit, nous pouvons en parler toute la soirée. Ce sont des sujets un peu compliqués.

Nous ne sommes pas les seuls à faire analyse sur le marché et sur la sécurité d'approvisionnement. D'autres opérateurs font la même analyse que nous : le cas échéant, ils permettraient d'envoyer le gaz dans les canalisations que nous projetons de construire.

Nous présentons sur cette carte du sud de la France trois projets qui sont actuellement à l'étude, dont un a fait l'objet d'un débat public. Il suffirait qu'au moins un de ces projets se réalise pour que nous ayons besoin de lancer le projet Eridan, qui est aujourd'hui en phase d'étude et non décidé. Il y a beaucoup de projets d'arrivée de nouveaux terminaux méthaniers à Fos. Quand je dis beaucoup, c'est : « *un, deux, trois* ». Si l'un de ces projets se fait, ce n'est bien sûr pas pour alimenter la zone de Fos. La vallée du Rhône devra être renforcée, pareil pour l'interconnexion avec l'Espagne, pareil pour le projet de terminal méthanier dans le Sud-Ouest, dans l'estuaire de la Gironde. D'ailleurs, soulignons que la France présente une position géostratégique très intéressante et très importante dans le schéma européen de la desserte en gaz naturel. Cette position privilégiée fait que les acteurs économiques ne s'y précipitent peut-être pas, mais regardent cela de près.

Pour déclencher un projet comme cela, avec ces investissements, plusieurs critères doivent être réunis dont ceux qui viennent d'être exposés. Il y en a un qui nous tient particulièrement à cœur et qui est certainement très complexe. Il faut que le projet – bien qu'il s'agisse d'une canalisation enterrée qui se caractérise par sa grande discrétion – soit bien inséré dans le territoire et c'est grâce au débat public et à la concertation qu'on y arrive.

Comme vous le voyez sur la carte à droite, le trait noir marque les contours de notre aire d'étude : la vallée du Rhône accueille déjà beaucoup d'infrastructures. La zone est structurée par la vallée du Rhône ; elle est contrainte par les massifs alpins et le Massif Central. C'est un endroit où la dynamique démographique est très forte, les élus le savent bien. Il y a des endroits où la population augmente deux fois plus vite qu'ailleurs en France. C'est un endroit qui est fortement marqué par les activités économiques entre Valence, Romans et ici, plus au Sud entre Avignon et Carpentras. Dans la vallée du Rhône, il y a des installations nucléaires. C'est un endroit où la production agricole et viticole a fait l'objet de nombreux efforts de la part des acteurs agricoles et des agriculteurs pour s'orienter aujourd'hui vers de la production à forte valeur ajoutée, de la production qualitative. C'est un endroit où le milieu naturel est remarquable : il suffit de venir ici pour s'en rendre compte. Et, bien entendu, c'est un endroit où il y a déjà de nombreuses infrastructures, on l'évoquait avec Monsieur le Maire de Tersanne en arrivant.

Beaucoup nous disent : « *C'est bien beau tout cela, mais où est-ce que cela va passer ?* ». Nous n'avons pas encore de tracé à vous proposer, car nous sommes encore très en amont du projet. Nous allons quand même essayer de préciser la localisation. Pour arriver à débattre ce soir, nous sommes partis d'une aire d'étude un peu large : ce que l'on appelle dans notre jargon un fuseau d'étude, c'est-à-dire une bande d'étude dans laquelle on recherche dans la concertation un tracé dit

de moindre impact. La bande d'étude que nous proposons d'affiner ce soir fait deux à quatre kilomètres de large.

Cette bande d'étude de deux à quatre kilomètres de large, nous ne l'avons pas « sortie d'un chapeau ». Nous avons déjà eu beaucoup de rencontres avec les élus, les services de l'Etat, le monde associatif, le monde agricole. Mais vous savez, pour trouver le tracé d'une infrastructure linéaire sur 200 kilomètres de long, quand bien même nous continuons d'affirmer que c'est un ouvrage discret, il n'y a pas de « recette miracle » et à un moment donné, il y en a qui vont dire : « *ça tombe chez moi* ». Il n'y a pas de « recette miracle » et nous n'avons pas de présupposé là-dessus, ni d'intention ferme et définitive.

Par contre, il y a quelques principes qui structurent forcément la recherche d'un passage. Nous devons éviter les zones urbanisées : il est bien entendu que poser une canalisation d'un mètre vingt de diamètre, nous vous expliquerons tout à l'heure comment cela se passe, nous n'allons pas le faire au milieu des noyaux villageois. D'ailleurs, plus au Sud, beaucoup nous on dit : « *Si vous ne voulez vraiment pas nous gêner dans le développement de l'urbanisation de nos communes, vous n'avez qu'à vous mettre dans des zones inondables. Puisque le préfet de bassin a déclaré une partie de notre territoire inondable, on ne peut plus construire. Mettez-vous là-dedans, au moins vous ne nous gênez pas.* ». Cela n'est pas si simple que cela pour nous, mais pourquoi pas ? Voilà un exemple de ce que la concertation peut amener comme bénéfice.

Autre enjeu : préserver les potentiels agricoles des territoires. Pendant les travaux, il y aura bien entendu une dégradation, nous allons en parler. Mais il s'agit qu'après les travaux, l'agriculture puisse reprendre ses droits comme avant. Pareil pour le patrimoine naturel. Et puis, à 2 millions d'euros le kilomètre, vous comprendrez que nous n'aimions pas trop les détours. Ceci dit, la trace directe fait moins de 200 kilomètres : aujourd'hui nous en sommes à 215 dans le fuseau d'étude. Donc, nous essayons aussi de nous adapter aux contraintes et aux sensibilités qui nous sont évoquées.

Voilà ce fuseau, qui part de Saint-Martin-de-Crau. Pour ceux d'entre vous qui ne connaissent pas, Saint-Martin-de-Crau est à 30 kilomètres au nord de Fos-sur-Mer, au nord de la façade méditerranéenne. Le fuseau évite le secteur aggloméré Orange-Carpentras-Avignon – 150 000 habitants aujourd'hui, 200 000 demain – et fait le tour par l'Ouest, laissant cette agglomération 20 à 30 kilomètres plus à l'Est. Ensuite, on continue plein Nord pour se retrouver à Montélimar, qu'on laisse dans l'ouest du fuseau. Ensuite, on continue avec cette forme plus ou moins « biscornue » jusqu'à Saint-Avit. Vous voyez que ce fuseau d'étude a des formes plus ou moins étroites ou larges pour s'adapter aux contraintes, aux sensibilités et aux enjeux locaux que vous-mêmes, ou d'autres acteurs nous avez cités.

Au bilan, 4 départements du Sud au Nord : les Bouches-du-Rhône, le Gard, le Vaucluse et la Drôme. 60 % du linéaire se trouve dans la Drôme. Lorsque nous en serons au tracé, une centaine de communes seront concernées.

Pour la suite, je passe la parole à Jean-Noël CONNANGLE.

Jean-Noël CONNANGLE

Je vous propose maintenant d'aborder le chantier.

La taille de l'ouvrage ; dans une seule diapositive, je vous présente là 99 % de ce qui est à réaliser : un tube en acier soudé bout à bout, enterré au minimum à un mètre de couverture, d'un diamètre d'un mètre vingt et capable de contenir une pression intérieure de 80 fois la pression atmosphérique. Cela représente 99 % de l'ouvrage à réaliser.

Maintenant, le 1 % restant de l'ouvrage. Nous allons parler des deux stations situées aux extrémités : Saint-Martin-de-Crau d'un côté et Saint-Avit de l'autre, ce sont des installations qui existent. Par contre, ce qui est à créer tout le long du parcours, c'est une quinzaine de postes de sectionnement distants de 10 à 20 kilomètres les uns des autres. Un poste de sectionnement, c'est un robinet enterré lui-même, mais dans lequel nous garderons les organes de manœuvre en surface. Cela fait donc une petite enceinte de l'ordre de 500 mètres carrés en surface.

La partie significative d'un chantier de pose de canalisation, c'est une piste à ouvrir le long de ce qui sera le tracé, dans l'endroit où il faudra poser définitivement le tube. Pour cela, des engins dits de terrassement vont d'abord amener et souder le tube, ainsi que creuser la tranchée. Notre objectif, c'est de la creuser seulement au dernier moment, une fois le tube soudé. A ce moment-là, il convient de déposer le tube à l'intérieur de sa tranchée. Dans cet exemple, on montre une sélection à deux petits tas : un tas de terres végétales et le reste du déblai. Par ailleurs, dans des prairies, on peut très bien mettre des clôtures pour séparer des autres activités. On peut aussi créer des accès pendant le chantier, parce qu'il y a une particularité à retenir : il y a déplacement. Chaque poste de travail va avancer de 500 mètres à 1 kilomètre par jour.

Dans ce transparent, il faut retenir la largeur. Si d'un côté, on peut arriver à une largeur constante, de l'autre côté le volume du déblai est étroitement lié à la profondeur, à la taille de la tranchée et à la nature des terrains. On peut dire qu'un chantier comme celui-là représente une bande de travail nécessaire d'environ 25 à 35 mètres suivant les endroits.

Maintenant, l'impact. Tout à l'heure, nous avons évoqué un chantier de 18 mois. La première chose qui va se produire avant tout travaux de terrassement, c'est le diagnostic archéologique. Un cahier des charges sera établi par les conservateurs régionaux et l'on peut estimer qu'une opération de diagnostic archéologique peut prendre une durée globale de l'ordre d'un an. Lorsqu'on a affaire à des engins de terrassement, il y a du bruit. Je vous propose de retenir que le chantier avance : cette notion de 500 mètres à 1 kilomètre par jour fait que le bruit existera, mais se déplacera.

Par contre, le chantier ne doit pas être de nature à faire perdre toute rémunération liée à l'agriculture. A cet égard, un dispositif d'indemnisation sera mis en place avec les chambres d'agriculture afin d'assurer qu'aucune perte de revenus ne soit subie pendant la période de perturbation causée par le chantier.

Sur la faune et la flore, on espère arriver, grâce à tous les contacts établis, à discerner dans les trois ans toutes les particularités et tous les soins qu'on peut accorder, soit en les évitant, soit en réduisant, soit en compensant. De telle manière que les impacts sur la faune et la flore soient réduits à leur plus simple expression. On peut estimer qu'un chantier de cette nature est capable de créer un millier d'emplois pendant sa durée de construction.

Maintenant, la durée du chantier. Il reste par simple principe de précaution à créer une bande de servitude qui doit nous permettre d'intervenir plus tard, ne serait-ce que dans la surveillance. Dans le droit français, le droit de propriété est très fort. Du fait de l'existence de cet ouvrage, nous devons avoir cette possibilité juridique de pouvoir intervenir sur cette bande-là. Cette bande, lors de sa création, fait l'objet d'indemnisation mais elle a une contrepartie : on ne peut pas planter d'arbre de haute fûtée, ni construire. C'est un simple devoir de précaution en la matière. Cela fait une bande de 20 mètres de large.

Maintenant, l'impact après chantier. Si j'enlève la bande, l'impact sur l'urbanisation ne devrait pas être important parce qu'on cherche aujourd'hui à éviter ce qui existe aujourd'hui et ce qui existera demain. La nature de travaux doit permettre que la nature – que ce soit l'agriculture, la faune ou la flore – puisse récupérer son activité. Donc, nous avons l'objectif de créer l'impact minimum en la matière. Concernant les autres usages, on peut dire qu'il n'y aura pas d'impact significatif sur les loisirs et les transports. Dans les trois ans, nous espérons découvrir ce qu'il faut pour limiter l'impact final sur les milieux naturels à sa plus simple expression. Enfin, sur le paysage, vous avez une photographie qui représente une canalisation. Comme vous pouvez le voir, la nature a repris ses droits, si l'on excepte les petites bornes jaunes auxquelles on tient, parce qu'elles remplissent une fonction de sécurité.

Georges SEIMANDI

C'est la dernière diapositive, pour terminer. Nous avons été un peu bavards, pardonnez-nous. Cela va être à vous.

Sur le planning, pour se donner des repères : aujourd'hui, le projet n'est pas décidé. Nous sommes en train de mener, parallèlement au débat public, les études réglementaires de dimensionnement, d'impact et de sécurité, et les compléments qui sortiront peut-être du débat public. Ce débat public est d'ailleurs exigeant, puisqu'une demi-douzaine d'études sont actuellement menées.

Si nous décidions après le débat public de continuer le projet, nous solliciterions une autorisation ministérielle dans un an environ. Un projet de ce dimensionnement-là passe en effet par une autorisation ministérielle. L'Etat aurait ensuite 18 mois pour instruire ce dossier. Pour instruire ce dossier, l'enquête publique – un autre moment fort de concertation – nous conduirait à nouveau à faire ce type de rencontre et d'autres. Nous l'espérons et ce serait avec grand plaisir. L'enquête publique aurait lieu dans deux ans environ. Le cas échéant, le projet serait alors déclaré d'utilité publique, si le Monsieur le ministre le reconnaissait ainsi. Ce qui nous conduirait à débiter les travaux, si le projet se poursuivait, mi-2013 jusqu'à fin 2014 environ : 18 mois de travaux avant la mise en service.

Mesdames et Messieurs, nous vous remercions de votre attention. Nous sommes à votre disposition pour répondre à toute question que vous jugeriez éclairante. Merci.

Patrick LEGRAND

Merci.

J'ai oublié de rappeler pour ceux qui ne nous auraient pas déjà entendus que la conclusion du débat public est un acte très sérieux, très important, produit par GRTgaz qui dit : un, s'il compte poursuivre ou ne pas poursuivre le projet ; deux, ce qu'il a entendu pendant le débat public ; trois, ce qu'il s'engage à réaliser et à quelles conditions. C'est une espèce de contrat social, si on peut dire, qui s'impose de part votre capacité à contrôler sa mise en application. C'est quelque chose de relativement important. Ceci pour éviter que les grincheux ou les chagrins disent : « *On nous demande notre avis, mais cela ne sert à rien. Ils nous ont gentiment écoutés, mais après ils l'ont passé par pertes et profits.* ». Je sais que la première question est toujours la plus compliquée.

Je vois que le Monsieur du fond a déjà une première question à soumettre. Allez-y.

III. Sujets évoqués par le public

Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse

Est-ce que ce projet ne va pas à l'encontre des décisions du gouvernement – vous en avez un petit peu parlé tout à l'heure – puisqu'on nous dit qu'il faut réduire la consommation de pétrole, gaz, etc. et développer plutôt les énergies renouvelables : photovoltaïque, éolienne et bois ?

La deuxième question, je la poserai en tant que maire d'une commune. EDF passe sur nos communes, on a les PTT, les fibres optiques et il y a une redevance sur le mètre linéaire. Gaz de France est le seul qui ne nous donne rien du tout. Est-ce que cela va changer ? Si cela change, vous serez les bienvenus !

Patrick LEGRAND

Oui, mais Gaz de France n'existe plus, alors il peut vous donner tout ce qu'il veut ! Messieurs, à vous.

Georges SEIMANDI

J'allais faire la même réponse, à vrai dire. Nous sommes GRTgaz et nous payons la redevance que le législateur veut que nous payions : nous n'allons pas être ceux qui la réclamerons. Derrière le mot « redevance », on peut dire taxe professionnelle, etc. – on connaît les débats qui ont lieu sur le sujet. Une canalisation ne donne pas lieu à redevance : c'est le premier point, c'est la loi.

Ensuite, il faut considérer les installations aux extrémités : il y en a une en construction à Saint-Avit. On pourra y revenir si vous le souhaitez, le chef de projet ici présent pourra vous éclairer à ce sujet. Sur les installations dites de compression, et je ne parle pas des stockages parce que ce n'est pas GRTgaz mais quand même l'activité gazière, il y a effectivement une taxe professionnelle.

Ainsi, il n'y a pas de redevance – pour reprendre votre expression, parce que derrière redevance on peut mettre beaucoup de choses – sur les canalisations, mais il y en a bien une sur les installations qui sont aux extrémités. Et ce n'est pas peu : c'est plusieurs hectares sur ces installations.

Voilà, désolé de vous décevoir sur la première question, c'est dommage.

Sur la deuxième, non un projet comme celui-là ne va pas à l'encontre des décisions gouvernementales et même mieux. Les orientations énergétiques de l'Etat sur le sujet sont les suivantes : bien sûr, la meilleure énergie est – et c'est pourtant quelqu'un de ce secteur qui vous le dit – celle qu'on ne consomme pas.

Bien sûr, la meilleure énergie pour produire l'électricité, ce sont les énergies renouvelables. Le problème des énergies renouvelables – je pense à l'éolien et au solaire – c'est que ce sont les énergies intermittentes. Si on veut qu'elles soient crédibles, il faut avoir un moyen de produire de l'électricité quand il n'y a pas de soleil ou de vent. Pour produire de l'électricité quand les éoliennes ou le solaire ne fonctionnent pas, il faut avoir des centrales électriques qui démarrent au quart de tour et de préférence, qui polluent le moins possible. Les centrales électriques qui démarrent au quart de tour, ce sont des centrales thermiques qui brûlent soit du pétrole, soit du charbon, soit du gaz. Vous me voyez venir ? Il vaut mieux consommer du gaz naturel que du charbon : il y a 50 % de CO2 en moins. Il vaut mieux consommer du gaz naturel que du fuel : il y a 30 % de CO2 en moins.

Donc, au contraire, le développement d'une infrastructure comme celle-là va permettre de crédibiliser le fonctionnement des centrales thermiques au gaz naturel qui voient le jour un peu partout en France aujourd'hui – une quinzaine de projets, dont la moitié dans le Sud – et du coup, de crédibiliser les énergies renouvelables.

Nous sommes un opérateur privé, mais un projet comme celui-là, vous le retrouvez dans tous les documents de l'Etat qui traitent de prospective énergétique. J'invite ceux que cela intéresse à consulter le plan indicatif pluriannuel gaz 2009, qui figure sur le site du ministère. Nous ne pouvons pas faire n'importe quoi non plus : la Commission de Régulation est là pour jouer ce rôle de régulation des investissements et des flux, cela a été exposé.

Donc, non Monsieur, je ne crois pas que notre projet aille à l'encontre des décisions de l'Etat. Je crois même qu'un projet comme celui – on parle du Grenelle de l'environnement – est plutôt « grenello-compatible », je suis un peu technocrate en disant cela. Mais bien au contraire, le gaz naturel a toute sa place pour atteindre le facteur 4, vous le savez, diminution des émissions de gaz à effet de serre par 4. D'ailleurs, et je terminerai par là, ceux qui s'amusent à faire des prévisions pensent que dans 20 ans, il y aura autant de production d'électricité par les énergies renouvelables que par le gaz naturel. Aujourd'hui, le gaz naturel ne sert pas à produire de l'électricité en France. Par contre, dans le monde, c'est 25 % de l'électricité. Il y a fatalement un équilibrage qui va se faire et il permettra de promouvoir les énergies renouvelables.

Voilà, je ne sais pas si j'ai répondu à la question, parce que c'est un débat passionnant et nous pourrions en parler toute la soirée. Si cela n'est pas assez complet, n'hésitez pas à y revenir. Mais je crois que ce projet est cohérent avec la problématique énergétique de demain, en France et en Europe.

Patrick LEGRAND

Merci. Madame DUFOUR, vous avez peut-être quelque chose à ajouter ?

Florence DUFOUR

Je compléterai la réponse de Monsieur SEIMANDI, qui est en effet que, non cela ne va pas à l'encontre d'une politique gouvernementale et je vous invite tous à aller consulter ce rapport sur la planification pluriannuelle qui est mis en ligne sur le site du gouvernement. Il explique très pédagogique quel sera le rôle et la place du gaz naturel demain, à l'horizon de 2020.

D'abord, son rôle est de continuer à approvisionner notre industriel et la croissance de la consommation de gaz naturel dans l'industrie est là. Nous espérons évidemment pour nos emplois en France qu'elle sera pérenne.

Il se trouve que ce genre de projet permet aussi le bon fonctionnement et la fluidité des mouvements de gaz à l'intérieur du pays. Cela contribue à la sécurité et à la continuité de l'approvisionnement. Il est aussi de la responsabilité de l'Etat de garantir que tout le monde ait un accès à l'énergie quand il est raccordé au réseau.

Comme vous le savez, deux régions en France sont déficitaires en mode de production d'électricité de pointe : la Bretagne et la PACA. Plusieurs centrales de production d'électricité à partir de gaz sont en construction dans la région du Sud. Ces centrales-là ont besoin d'approvisionnement en gaz naturel aussi. Cela n'est pas contradictoire, puisque ces centrales remplacent des tranches charbon que l'on arrête pourquoi ? Pour répondre au facteur 4, qui consiste à réduire les gaz à effet de serre et à aller dans cette direction-là.

Personnellement, je pense que le gaz a sa place. Même si c'est une énergie fossile, le gaz a quand même un fort pouvoir calorifique et un rendement à la combustion intéressant quand il s'agit de chauffer : il ne faut pas l'oublier. Cela permet aussi de répondre à ce facteur global qu'est la prise de conscience par rapport au climat.

Patrick LEGRAND

Monsieur, cela répond-il à peu près à votre question ?

Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse

Il n'y a que la question de la redevance qui n'est pas du tout résolue : cela n'est pas normal, même s'il est vrai que vous appliquez les décisions de l'Etat et les dispositions prévues par le législateur.

Patrick LEGRAND

Merci. Monsieur.

Fernand PELLAT, Maire de Charmes-sur-l'Herbasse

Bonjour, Fernand PELLAT, je suis le maire de la petite commune de Charmes-sur-l'Herbasse, qui est juste à côté de Tersanne et qui est déjà impactée par deux tubes qui passent dans le village. Le

tube est à 100 mètres du centre-village : on s'inquiète un peu du tracé futur, sachant que les prochains tracés seront peut-être contigus à l'existant.

Vous parliez d'affinage du tracé, on aimerait bien savoir plus précisément où ce fameux tube devrait passer. Sachant que je rejoins mon collège de Saint-Donat en disant que nous avons trois kilomètres de tube qui traversent la commune et de l'autre côté, cinq kilomètres de zone inondable et on nous dit aujourd'hui : « *Vous ne pourrez plus continuer à développer votre village, parce qu'il n'y aura plus de zone constructible* ». Sachant qu'aujourd'hui, je crois qu'il faut 300 mètres avec une densité de population assez faible autour de ce type d'installation.

Patrick LEGRAND

Merci. Je vous ai bien entendu.

Georges SEIMANDI

Avant de répondre à votre question, je demanderai à la régie de projeter la diapositive comportant les exemples de couloirs d'étude.

Quand on réfléchit aux impacts économiques positifs d'une installation sur un territoire, on passe par la fiscalité. Vous avez raison Monsieur, lorsque vous parlez de redevance, mais il n'y a pas que cela. Un projet comme celui-là –500 millions d'euros – si on se met tous ensemble autour d'une table, il y a au moins 10 % en retombées économiques directes sur le terrain. Ensuite, un projet comme celui-là, c'est 10 % à 15 % de frais d'exploitation chaque année : faites le calcul. Ce sont essentiellement des frais d'exploitation de gens qui vivent sur le territoire et dont le représentant est là ce soir. C'est aussi des retombées comme celles-là : il n'y a pas que la fiscalité. C'est un autre sujet, mais j'espère que nous l'aborderons ce soir.

Nous le disions : il n'y a pas de tracé et nous allons résister de toutes nos forces pendant ce débat public à vous montrer le tracé. Pas parce que nous voulons vous cacher quelque chose – comme on nous l'a reproché lors d'autres réunions, et cela ne nous a pas fait plaisir – mais parce que voilà ce que nous pouvons vous montrer. Des exemples de couloirs de tracé, avec toutes les précautions oratoires qui s'imposent, parce que nous sommes en cours d'étude. Si je vous disais « *Voilà le tracé* » et que les études que nous font les bureaux d'études, qui visent à chercher un tracé de moindre impact, infirment cela, vous nous direz dans deux ans que nous avons été des « rigolos ».

Pour chercher un tracé, nous faisons une étude d'impact, qui vise à recenser tous les endroits où cela gênerait, où il y a des enjeux et des sensibilités. Voilà l'aire d'étude initiale, et le fuseau en l'état actuel des données que nous avons. Au début du débat public, l'étude d'impact avait 3 mois et à la fin du débat public, l'étude d'impact a 4 mois de plus. Comme nous avançons au fur et à mesure, nous ne montrions pas ces cartes en juin. Le fuseau d'étude est là : aujourd'hui, avec les informations que nous envoie le bureau d'études SOGREAH, nous rechercherions plutôt un tracé par ici. Vous voyez, c'est la zone grisée, là : c'est une bande qui fait encore à peu près deux kilomètres de large. Donc vous le voyez, nous cherchons 30 mètres.

Je ne sais pas, Monsieur le Maire, si vous connaissez votre commune ici. Pouvez-vous nous aider à la localiser ? Voilà où nous nous situons. Cela répond peut-être à votre question. S'il y a le maire de Clérieux, je ne sais pas ce qu'il va en penser... Blague à part, nous en sommes là aujourd'hui, mais il n'est pas dit que cela soit définitif. La canalisation dont vous parlez, Monsieur le Maire, est certainement par ici. Sachant qu'il y en a deux, d'ailleurs. Elles ne sont pas dans le village.

Fernand PELLAT, Maire de Charmes-sur-l'Herbasse

Le panneau du village fait bien la délimitation du village, non ?

Georges SEIMANDI

Excusez-moi, vous avez raison.

Patrick LEGRAND

Vous avez bien noté : ce ne sont que des hypothèses. On en est au fuseau, on fait des hypothèses, rien n'est définitif.

Monsieur en blouson vert, peut-être ?

Le Maire d'une commune avoisinante

Je suis aussi le maire d'une commune d'à côté et je m'associe aussi à ce qu'ont dit mes deux collègues précédents. Je suis un petit peu inquiet. Les séances de débat public ont pour but de poser des questions et d'essayer de trouver des solutions. La première réponse de l'intervenant de GRTgaz évoquait la loi. En ces temps où les collectivités risquent de voir la suppression de la taxe professionnelle, vous comprendrez que nous soyons inquiets et que nous recherchions des ressources de remplacement.

Au niveau du projet, on ne suit apparemment pas trop le projet existant pour le moment. Moi, je suis impacté en tant que maire, mais aussi en tant qu'agriculteur et je le supporte sur 500 mètres de mes terres environ, à proximité immédiate de ma maison. Comprenez mon inquiétude, quand on est venu me consulter il y a 25 ans, je n'ai pas tellement eu le choix : on a laissé passer.

Par contre, j'aurais aussi des remarques à faire sur la façon dont cela a été exécuté. En tant qu'agriculteur, je suis sensible à un certain nombre de questions de technique agricole. Il y a 25 ans, lorsque s'est fait le deuxième projet à côté, qui était un peu plus grand, toutes les précautions n'ont pas été prises pour éviter les écoulements d'eau, les ruptures de pentes et surtout pour la remise en état des sols. Vous en parlez beaucoup, mais sur le terrain, ce n'est pas tout à fait ce qui se passe.

Patrick LEGRAND

Merci. A votre première intervention, je répondrai qu'à partir du moment où vous le dites, que vous êtes plusieurs à le dire, notre compte-rendu portera aussi là-dessus. Donc, nous n'avons rien à dire, nous ne sommes pas capables de dire quoi que ce soit au législateur qui est bien sûr totalement autonome. Enfin, à peu près. Puisque c'est dit, ce sera porté. C'est ce que je peux m'engager à faire, c'est tout.

Messieurs de GRTgaz, allez-y.

Jean-Noël CONNANGLE

Je vais répondre à la question sur les distances et les remises en état. Effectivement, vous nous rapportez une affaire qui remonte à 25 ans dans le passé. Simplement, je veux vous montrer que nous avons noué depuis un certain nombre de partenariats qui ont considérablement changé les choses. Depuis moins de 10 ans, nous avons un partenariat avec les chambres d'agricultures, dont le dernier protocole vient d'ailleurs d'être remis à jour tout récemment. C'est pour illustrer la prise en compte de la dimension agricole et notamment, de tout ce qui touche à la recherche préliminaire des conditions dans lesquelles on va faire les travaux et des conditions dans lesquelles on va remettre les sols en état.

Aujourd'hui, nos cahiers des charges prévoient systématiquement une étude dite de drainage, lorsqu'il y en a un afin d'identifier les problématiques en amont. D'autre part, lorsque nous réaliserons un état des lieux avec vous, c'est-à-dire avec l'exploitant agricole ou le propriétaire du terrain, nous demanderons que le réseau nous soit dévoilé. Ceci afin de localiser les systèmes de drainage pour que nous puissions les remettre dans un état au moins équivalent de ce qu'il était au départ, voire même supérieur.

Tout d'abord, nous maîtrisons davantage la technique de remise en état et d'apport de matériaux. Nous essayons de faire en sorte de remettre au même endroit le morceau de terrain que nous avons escavé et de ne pas le disperser. Nous accordons beaucoup plus d'attention aux problématiques de plantes invasives et aux éléments de cette nature : même le matériau d'apport est aujourd'hui sélectionné, il n'est pas pris n'importe où. Ce n'est plus le volume qui nous intéresse seulement, mais aussi la qualité du produit. Voilà les efforts.

Aujourd'hui, nous avons aussi un protocole d'accord avec l'ONF. Sur un chantier tout récent, nous avons mis en place ce que l'on appelle un écolo-canalisateur. Sur le terrain, cet écologue a vérifié pendant les travaux et après coup la conformité au cahier des charges initial. Sa mission était ensuite de rendre compte aux associations, aux organismes de contrôle et à l'ex-DIREN, désormais appelée DREAL et de certifier que nos engagements avaient bien été tenus conformément aux termes convenus.

Compte tenu de mon ancienneté, je reconnais et je suis probablement l'un des artisans d'une approche qui était à l'époque probablement plus simple et directe. Maintenant, je peux vous garantir que nous avons gagné en qualité, en amélioration et en résultat après travaux.

Sur les distances, j'entends parler de 100 mètres : sachez qu'aujourd'hui, on s'éloigne de plus en plus des personnes. Donc, on ne posera pas à 100 mètres de chez vous. Cela veut dire qu'on cherche à s'éloigner au maximum de manière à ne pas pénaliser trop le développement de l'urbanisme. Donc, on cherche à fuir le monde. Voilà, c'est pour essayer de répondre sur le sujet.

Patrick LEGRAND

Merci. Cela répond-il un peu à vos interrogations ?

Le Maire d'une commune avoisinante

Monsieur a très bien dit qu'il y a 25 ans, on a travaillé d'une certaine façon et que maintenant, on va mieux travailler. Cela reste à voir. Il y a toujours les mêmes impératifs : aller vite, privilégier le rendement plutôt que la prise en compte de l'environnement.

Même si on présente ce projet comme un projet de développement durable, lorsque l'on va épuiser une ressource qui n'est par définition pas renouvelable, je ne vois pas ce que vient faire le thème du développement durable là-dedans.

Je peux aussi penser que l'état d'esprit dans lequel on va mener ce projet sera peut-être le même qu'il y a 25 ans. Sauf que depuis 25 ans, beaucoup de choses ont évolué. Si ce que me dit Monsieur par rapport aux agriculteurs est fait, ce sera bien. Mais j'attends de voir, c'est tout. Je suis retraité, mais j'ai encore un œil lucide pour cela.

Patrick LEGRAND

Merci. Par rapport 25 ans en arrière, Monsieur vous a adressé personnellement ses promesses et il l'a fait devant tout le monde : les promesses publiques sont parfois plus contraignantes.

Georges SEIMANDI

Oui, exactement.

Vous avez été très précis. Pour les techniques agricoles, il y a les questions d'eau, de rupture des pentes. Les cabinets d'études qui nous font les études, ils entendent et ils notent. Les gens qui vont travailler sur ce projet, s'il se fait, ils ont noté et c'est très important, c'est consigné : c'est aussi cela, l'apport du débat public.

Je voudrais ajouter une chose : d'abord, merci d'avoir accepté à l'amiable que ce projet se fasse il y a 25 ans. Cela me paraît très important. A l'époque, le développement durable n'existait pas, mais vous avez accepté à l'amiable de faire cela.

Ensuite, je reformulerai de manière un peu triviale ce que vous êtes en train de dire : « *Oui, des promesses, toujours des promesses. On verra sur le terrain.* ». Je voudrais vous montrer une enquête que nous avons faite, c'est la diapositive A7. Depuis 25 ans, les techniques de pose ont

évolué : ce n'est pas que nos prédécesseurs faisaient mal leur travail, c'est qu'à l'écoute des agriculteurs, nous avons revu les techniques de pose. Du coup, depuis 10 ans, nous faisons un sondage auprès des gens qui, chaque année, vivent un chantier de pose de canalisation. Nous interrogeons les agriculteurs, les propriétaires qui ne sont pas agriculteurs, les élus, etc. Nous avons interrogé 900 personnes chaque année. Et vous avez raison, la première préoccupation de ces gens-là, c'est que les terrains soient remis en état correctement après les travaux. Aujourd'hui, sur ces questions-là, nous avons encore quelques progrès à faire : vous le voyez, il y a un taux de satisfaction assez élevé en matière d'information, de confiance, etc. Mais sur la remise en état des terrains, il nous faut chaque jour remettre l'ouvrage sur l'établi : il nous faut encore progresser. D'ailleurs, dans les 4 suggestions les plus fréquentes dans l'enquête 2009, il y a « continuer à améliorer la remise en état des terrains ».

Nous continuons à travailler sur ces sujets-là. Vous avez bien fait d'évoquer cette question après la relance du Président. Si vous avez d'autres questions, il faut nous les poser. Et on nous dit qu'il faut maintenir la concertation avec les différents intervenants et il est vrai que cette question de remise en état des terrains est fondamentale.

Patrick LEGRAND

Nous avons un peu avancé.

Allez-y, c'est ce qu'on appelle le droit de suite.

Le Maire d'une commune avoisinante

Il y a 25 ans, il y a quand même des dysfonctionnements qui ont été constatés au niveau des mouillères qui ont été créées après, parce qu'il n'y a pas eu d'études sur les modifications de comportement des sols. Cela va être pris en compte maintenant, mais les dysfonctionnements d'il y a 25 ans perdurent. Si vous pouviez les reprendre, ce ne serait pas mal.

Georges SEIMANDI

C'est noté.

Patrick LEGRAND

Allez-y.

Un élu

Je voulais intervenir suite à la question de mon collègue de Charmes-sur-l'Herbasse. Beaucoup de collectivités sont en train de réviser leurs plans d'occupation des sols pour passer en PLU. Alors il serait bien qu'on connaisse le tracé le plus précis possible de manière à ne pas être pénalisé à

l'avenir. Il ne faudrait pas que ce gazoduc passe en plein milieu d'un secteur déclaré comme constructible.

Patrick LEGRAND

Oui, accorder les temps et les phases, Messieurs ?

Georges SEIMANDI

Ce n'est pas le plus facile. Merci pour cette question, parce qu'elle va nous permettre d'apporter des précisions. Vous avez reçu ou vous allez recevoir un courrier de GRTgaz qui demande à tous les maires, les élus, les communes, voire les intercommunalités ce que l'on appelle dans notre jargon les données d'urbanisme : vos projets, les POS, les PLU selon où vous en êtes. Nous allons intégrer ces données dans nos études pour tenir compte de cela. Si vous avez à tel endroit un projet de salle polyvalente, nous éviterons de passer à cet endroit-là pour ne pas vous pénaliser.

Donc, c'est actuellement qu'il faut nous donner ces informations. Après, comment cela va se passer ? Après le débat public, nous allons affiner le tracé dans le couloir que nous vous avons présenté ou peut-être ailleurs. Ensuite, nos techniciens, nos ingénieurs tracé – il y en a 2 dans la salle – vont prendre leur bâton de pèlerin et aller voir toutes les communes une par une. Sur la base du trait qui est sur la carte, mais un peu plus étroit parce qu'on aura avancé, vous verrez où est-ce que le tracé de moindre impact devra aller. Il prendra son crayon et vous direz « *Mettez-vous un peu plus à droite* », il se mettra un peu plus à droite s'il le peut : la discussion, c'est un compromis, c'est une négociation. C'est au programme de l'année 2010 pour pouvoir dire à la fin de l'année 2010 : « *Monsieur le ministre, voilà le tracé que nous mettons à l'enquête.* ».

Voilà la suite de la concertation. Il y aura encore d'autres choses, on en reparlera si vous le voulez, mais c'est actuellement qu'il ne faut pas manquer la transmission de ces données d'urbanisme, Monsieur l'élu. Nous aurons d'autres rencontres sur le sujet : nos collègues en ont pris d'autres.

Patrick LEGRAND

2010, si le projet est décidé.

Georges SEIMANDI

Non, même si le projet n'est pas décidé, parce que de toute manière nous continuerons toutes les études jusqu'à la fin de l'étude d'impact. C'est après que la décision d'investissement se prendra.

Patrick LEGRAND

Merci pour cette précision.

Un élu

Les maires vous questionnent beaucoup ce soir : c'est vrai que les élus sont tous préoccupés du développement de leurs communes. Vous nous disiez, il y a quelques instants, que vous évitiez une salle polyvalente bien sûr, quand elle existe. Mais tout à l'heure, mon collègue de Charmes disait : *« D'un côté, j'ai la zone humide, de l'autre côté, j'ai mon village : comment ferai-je pour développer mon village, pour faire un lotissement si le tracé passe tout près ? »*.

Quelles sont exactement les distances qu'il faut respecter après l'implantation du gazoduc ? Parce qu'il y a avant l'implantation et il y a après. C'est vrai que certaines communes peuvent être parfois fortement pénalisées dans le cadre du développement de l'urbanisation.

Patrick LEGRAND

Allez-y.

Georges SEIMANDI

Quelles sont les distances à respecter ? Cela dépend du type d'ouvrage, de canalisation. Ici, nous avons un tuyau de 1,2 mètre de diamètre, avec une pression de 80 bars : ce sont les 2 paramètres qui définissent cette distance. Il est possible de construire à 10 mètres du tuyau. Par contre, ce que ne veut pas le législateur, c'est la densification de l'urbanisation autour et des établissements recevant du public, et les immeubles de grande hauteur. Mais les immeubles de grande hauteur, je ne sais pas si cela fait partie des projets par ici.

Lorsque nous allons venir vous voir, vous allez exposer ces projets. La première chose que nous allons essayer de faire, c'est de s'écarter : c'est la meilleure protection. Quand on dit s'écarter, pour répondre à votre question, c'est laisser 500 mètres de part et d'autre du tuyau. Si ce n'est pas possible, on peut prendre en compte des dispositions constructives qui permettent de réduire cette distance. Exemple de disposition constructive si on n'arrive pas à s'écarter parce qu'il y a du relief, une voie ferrée ou quelque chose que ce soit, on va mettre une épaisseur d'acier plus importante que l'épaisseur normalisée, on va mettre le tuyau plus profond, on va renforcer le balisage, on va mettre des dalles béton au-dessus. A chaque fois, c'est « ou ». Donc, on va essayer de s'écarter et franchement, une canalisation de transport de gaz, c'est éminemment souple en plus de sa discrétion et il y a beaucoup de possibilités. Bien sûr, les ingénieurs tracés vont essayer de vous dire que le plus droit sera le mieux, parce qu'à 2 millions d'euros le kilomètre, nous sommes aussi gardiens de nos économies, vous le comprenez, comme vous. Mais il y a d'énormes possibilités d'évitement : sur le dernier chantier que nous avons fait, les deux tiers des tubes étaient coudés. Vous avez vu, c'est 200 kilomètres de long et c'est des tubes mis bout à bout. Les deux tiers des tubes étaient coudés, donc deux sur trois : l'intérêt du transport d'énergie par canalisation, l'intérêt du transport du gaz naturel, c'est cette souplesse et je suis sûr que sur les sensibilités que vous évoquez, nous trouverons des solutions.

Je ne sais pas si j'ai répondu, mais voilà pour les distances.

Patrick LEGRAND

Merci. Cela vous convient-il ? Encore des choses à surveiller, donc.

Monsieur.

Un participant

On parle d'un projet d'un mètre vingt de diamètre, à 80 bars, qui va arriver à Saint-Avit. C'est bien, mais le gaz, que va-t-il devenir ? Le gaz, vous allez le stocker. Où et comment ?

Georges SEIMANDI

Cela dépend des consommations et des demandes des fournisseurs.

Prenons deux hypothèses pour essayer d'être concrets. Si on est dans une journée où il y a peu de consommation dans le Sud et beaucoup dans le nord de la France, et qu'il y a des bateaux qui arrivent à Fos-sur-Mer, par exemple, le gaz ira du Sud vers le Nord desservir le nord de la France, voire aller ailleurs en Europe. Si on est dans une journée où la consommation est plus forte dans le Sud, le gaz ira en sens inverse. Si on est dans une journée où la France consomme moins de gaz naturel que les quantités qui arrivent, le surplus ira dans les stockages.

Chaque jour, en fonction des hypothèses de consommation et d'arrivée du gaz naturel, il sera soit consommé, soit stocké. Nous avons une carte qui peut permettre de répondre un peu à la question. Nous la retrouverons.

Est-ce que nous avons répondu ? C'est un peu compliqué, non ?

Un participant

Simplement, j'habite Hauterives et il y a actuellement deux cavités dont l'une est terminée et la deuxième est en cours de réalisation. Il est aussi prévu dans un avenir plus ou moins proche d'en faire trois autres. Je suppose que si vous faites un gazoduc de 1 200 de diamètre, c'est pour remplir ces cavités, puisque le stockage du gaz en cavité saline est très intéressant – le stockage et le déstockage sont très rapides – pour répondre aux pics de consommation.

Patrick LEGRAND

Merci. Madame DUFOUR, vous souhaitiez peut-être apporter un complément ?

Florence DUFOUR

GRTgaz achemine le gaz pour le compte de fournisseurs qui doivent gérer au quotidien leur balance : « *Qu'est-ce que j'amène en France ? Où est mon portefeuille de consommation ?* ».

Donc, ils vont donner cette information au quotidien à GRTgaz qui va gérer les flux en fonction de ces éléments.

Si en effet le gaz vient d'un flux Sud-Nord, cela veut dire qu'on alimente toute la zone du Sud au lieu de faire descendre du gaz de la Norvège ou de la Russie vers la zone du Sud. C'est une des premières réponses qui peuvent être apportées à votre question.

Il y a en effet des projets de développement de stockage. En effet, le gaz pourra être injecté dans les cavités, soutiré quand il y en aura besoin pour la consommation. L'utilité de ces canalisations est multiple, vu que l'on n'est pas dédié dans un seul sens. Donc, c'est plus d'interconnexion avec la zone nord de la France, meilleure fluidité du gaz dans le Sud et donc, meilleur approvisionnement, meilleure sécurité.

Patrick LEGRAND

Merci.

Cela clarifie-t-il la situation ? Non ?

Un participant

Je ne vois pas comment vous pourriez clarifier une situation, puisque si jamais le gazoduc ne se faisait pas il faudrait faire au risque de surconsommation. Si jamais il y avait des pics de demande, je ne vois pas comment on pourrait faire autrement qu'en ayant rapidement à disposition du gaz susceptible d'être extrait des cavités.

Patrick LEGRAND

Donc, il n'y avait pas de question.

Un participant

Pas de question, mais cela complète un peu les réponses qui ont été faites. J'en ai une autre de question : sur les 200 kilomètres du gazoduc, combien de stations de regonflage de pression avez-vous prévu ?

Georges SEIMANDI

S'agissant de votre question qui n'en était pas une : c'est un sujet de débat intéressant.

Avant de répondre à la question sur la compression, je tiens à souligner que le projet d'extension du stockage de Tersanne avec de nouvelles cavités et ceux qu'il pourrait y avoir dans le futur sont totalement indépendants du projet Eridan.

Je vous vois sourire : vous ne me croyez pas ?

Un participant

Disons que ce n'est pas cohérent.

Georges SEIMANDI

Peut-être que cela vous apparaît comme cela.

Patrick LEGRAND

Il y a des jours où l'espérance de cohérence est une vue de l'esprit !

Georges SEIMANDI

Le responsable du projet de l'extension de Tersanne est là dans la salle aujourd'hui, il pourra vous en dire deux mots. Il y a d'ailleurs trois grands projets dans le secteur Saint-Avit / Tersanne : il y a la station de compression et d'interconnexion de Saint-Avit, l'extension du stockage de Tersanne, le projet Eridan.

Les trois projets sont fonctionnellement indépendants. Ce que je veux dire par là, c'est que ce n'est parce que l'on ne fera pas Eridan que les autres projets ne vont pas se faire. Et la réciproque est vraie. D'ailleurs, les deux précédents projets sont déjà décidés.

Merci pour cette carte : nous arrivons par là, c'est la flèche de tout à l'heure. Le site de la station d'interconnexion, tout cela est totalement indépendant, c'est très important à noter.

Sur la compression, il n'est pas prévu dans le projet Eridan de station de compression : donc zéro, pour répondre à votre question. Une à Saint-Martin-de-Crau au Sud, une à Saint-Avit à l'autre extrémité, mais qui sont indépendantes. Celle de Saint-Martin-de-Crau existe déjà, mais celle de Saint-Avit sera construite indépendamment du projet.

Sur le réseau de transport français et européen en général, c'est une station de compression tous les 100 kilomètres. Vous allez me dire : « Il en manque une ». Effectivement, au milieu du fuseau, du tracé lorsqu'on le connaîtra, on va acheter un terrain d'une dizaine ou d'une quinzaine d'hectares. Le fuseau se trouve actuellement du côté de Pierrelatte. On va acheter un terrain pour que le jour où on aura besoin de regonfler le gaz pour le tuyau, on puisse construire une station de compression. On achètera le terrain maintenant, parce que la vallée du Rhône se construit très rapidement. Si l'on n'achète pas le terrain maintenant et qu'on en a besoin dans 10 ans, ce sera très compliqué. Très clairement, parce que c'est important pour le projet : pas de station de compression avec le projet Eridan, mais réservation ferme d'un terrain à mi-parcours.

Patrick LEGRAND

Don, peut-être bien que oui, peut-être bien que non.

Madame DUFOUR ?

Florence DUFOUR

Je souhaiterais apporter un complément d'information. Il y a une autre possibilité lorsqu'il y a de fortes consommations de pointe : certains clients industriels sont interruptibles. Ils se sont déclarés comme tels auprès de leur fournisseur et de leur transporteur et effacent leur consommation de façon à ce que la sécurité d'approvisionnement et la continuité d'acheminement puissent être assurés pour les clients domestiques ou répondant à des missions d'intérêt général.

Patrick LEGRAND

Merci.

Vous n'êtes pas totalement satisfait, mais un peu tout de même ! Merci.

Il y a bien encore quelques questions sur les détails du comment, sur les grands équilibres ou les stratégies de gestion des demandes en pointe. Non ? Vraiment ?

Le Maire de Charmes-sur-l'Herbasse

C'est encore le Maire de Charmes, qui est aussi le Président du Syndicat d'aménagement du bassin de l'Herbasse. L'Herbasse, c'est une rivière que vous avez mentionnée dans votre petit opuscule et qui est dangereuse, puisque l'on vient de subir une inondation catastrophique dans toute la vallée.

Ce que l'on souhaiterait, c'est qu'à l'occasion de la traversée de l'Herbasse, il puisse y avoir une concertation avec le syndicat pour qu'un terrain d'entente soit trouvé pour l'aménagement des berges. On s'aperçoit quand même que ces dernières ont été pas mal « chahutées » suite à l'inondation de septembre 2006 et on aurait souhaité avoir notre avis à donner là-dessus pour essayer de protéger les terrains agricoles, les installations de maisons et autres exploitations agricoles.

Patrick LEGRAND

C'est un joli sujet, qui va de la prévention des inondations jusqu'à la concertation.

Georges SEIMANDI

Vous dites que vous souhaiteriez donner votre avis. Vous le donnerez : le syndicat que vous citez est identifié parmi les acteurs qui devront entrer dans le cercle de la concertation. Elle portera sur

la remise en état des berges, leur évitement lorsqu'on fera des travaux et – je peux peut-être passer la parole à Jean-Noël – les modalités de passage d'un cordeau comme celui-là.

Jean-Noël CONNANGLE

Plusieurs techniques de franchissement se présentent. La première consiste à traverser en souille, c'est-à-dire que la tranchée est réalisée sur les bords et continue au travers du cours d'eau.

D'autres techniques peuvent être mises en place, mais en forage. C'est-à-dire qu'on ne va pas creuser de souille : on passera en-dessous de l'obstacle. Là, le 1,5 mètre, c'est simplement dans le cas typique d'un caniveau d'irrigation. Dès lors qu'on attaque des rivières ou des cours d'eau de plus grande importance, la profondeur sera généralement supérieure à 1,5 mètre, parce qu'étroitement liée aux capacités de débit solide que peuvent entraîner certains types de cours d'eau. Le 1,5 mètre étant le minimum que l'on assurera en-dessous du fond de canal.

Là, par exemple, nous vous donnons l'illustration de trois autres types de forage dits en sous-œuvre.

En haut à gauche, vous avez le fonçage. Cette technique peut apparaître barbare, puisque vous avez un « bonhomme » qui creuse à l'intérieur. C'est la technique qui en fin de compte est la plus sûre, contrairement à ce que l'on peut penser. Par contre, il faut savoir qu'aujourd'hui, le diamètre minimum est d'un mètre intérieur. On ne le fait pas, on laissera au moins 1,2 mètre. Grâce au tube que nous mettons en place, il pourra bénéficier de plus d'espace. Mais sachez que cette technique est de plus en plus abandonnée eu égard aux conditions de travail qu'elle implique.

Ensuite, autre technique plus moderne : la technique dite du forage ou la technique dite du micro-tunnelier. La différence entre les deux, c'est simplement la nature du terrain qui va vous donner le type d'outil adapté. Sur le schéma en haut à droite, le terrain est suffisamment meuble pour pouvoir être travaillé à la vrille – une mèche, un foret – derrière laquelle on poussera une gaine qui restera à demeure. Ensuite, on enfilera à l'intérieur le tube que l'on veut mettre.

Enfin, la technique du micro-tunnelier est plus adaptée à de gros diamètres.

Voilà, si vous avez d'autres questions.

Patrick LEGRAND

Monsieur ?

Le Maire d'une commune avoisinante

C'était à peu près la même question.

Georges SEIMANDI

Pour être concrets, nous pouvons montrer une photographie. En attendant, je voudrais vérifier si le syndicat d'aménagement que signalait Monsieur – je me tourne vers ceux qui font l'étude d'impact – avaient fait partie des gens que nous avons consultés pour recueillir toutes les données.

La photo que nous allons projeter représente un cours d'eau et ses abords après le passage d'une canalisation. C'est près de Romans, c'est cela ? Je me retourne vers ceux qui connaissent. Bon, je dirais presque qu'il n'y a rien à voir, mais les cours d'eau et leurs abords après le passage sont totalement reconstitués quand les saisons sont passées.

Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse

Plusieurs collectivités locales attendent le gaz depuis plusieurs années. Est-ce que cela ne serait pas l'occasion de brancher...est-ce qu'ils ont une espérance d'être branchés un jour suite à ces travaux ?

Georges SEIMANDI

Monsieur, franchement, vous allez être déçu de la soirée, parce que la redevance, non et la desserte, non. Pourquoi un non que vous ne percevez pas, je l'espère, de manière trop catégorique ? Là, nous sommes en train de créer un ouvrage de transit, vous l'avez compris. Si vous voulez le gaz naturel dans votre commune, nous vous inciterions à poursuivre la démarche et pour cela, lancer un appel d'offres. Maintenant que le marché est ouvert, les gens qui font de la distribution vous diraient si c'est intéressant pour vous et pour eux. Si la démarche allait au bout, ils se rapprocheraient du fournisseur. Mais il n'est pas dans notre métier de desservir les collectivités territoriales, j'en suis désolé.

Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse

Je ne parle pas de ma commune, Saint-Donat, nous avons le gaz. Mais plusieurs collectivités locales proches de Saint-Donat attendent le gaz depuis de nombreuses années. Il serait dommage de ne pas profiter de ces travaux pour les brancher.

Patrick LEGRAND

Madame DUFOR va compléter la réponse.

Florence DUFOR

Je ne peux qu'aller dans le sens de Monsieur SEIMANDI. Une loi a été passée en 2006 sur la déperdition de l'acheminement en réseau de distribution. En effet, c'était pour introduire la concurrence dans l'amené du gaz à des endroits où il n'était pas allé jusqu'à présent. Pour que le gaz soit amené dans une commune, un test économique devait jusque-là être réalisé : les

investissements devaient être payés par les recettes d'acheminement et ce critère-là ne pouvait pas être déficitaire.

C'est pour cela que le gaz, contrairement à l'électricité, n'a pas vocation à avoir une desserte nationale. Néanmoins, cette loi permet à de nouveaux opérateurs gaziers de répondre aux appels d'offres lancés par les collectivités locales. Il y a donc les opérateurs gaziers historiques : GrDF ou dans l'est de la France, par exemple, réseau Gaz de Strasbourg. Et dans l'Est, un 24^{ème} distributeur s'est lancé et a raccordé une commune grâce à cette loi de dé-péréquation. C'est la société Antar Gaz qui a réalisé ce nouveau réseau d'acheminement de gaz naturel pour des communes de plus petite taille. Donc, il n'y a pas de non absolu, dans la mesure où il y a aujourd'hui des solutions qui existent. Mais cela passe en effet par une mise en concurrence et des appels d'offres pour la réalisation de nouveaux réseaux. Après, c'est différent quand on est dans des régimes d'extension de réseaux existants.

Patrick LEGRAND

Merci. Cela répond-il à l'interrogation que vous avez portée pour vos collègues ?

Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse

Ce n'est pas pour ma commune, mais je sais que des communes voisines seraient intéressées par le gaz.

Patrick LEGRAND

Un complément de réponse, cela permettra aux remords de monter en chauffe.

Jacques FAYOLLET

Jacques FAYOLLET, je suis le responsable du secteur d'exploitation des réseaux de transport de gaz sur les départements de la Drôme et de l'Ardèche. Je voulais juste apporter un complément d'information par rapport à une première question qui avait été posée sur la redevance.

Je crois que la question posée sous-entend la redevance d'utilisation du domaine public que les communes perçoivent des autres distributeurs ou transporteurs. Effectivement, le décret n°2007-606 prévoit la rémunération pour les collectivités, y compris pour les réseaux de transport, au même titre que les réseaux de distribution qui empruntent au domaine public communal.

Cela n'a pas été précisé, mais 98 % des réseaux de transport sont en domaine privé. Juste pour vous donner un exemple, vous avez des délibérations pour les rémunérations de ces réseaux : c'est 0,035 centime d'euros par mètre linéaire. Quand une canalisation de transport passe d'un domaine privé à un domaine public, effectivement elle traverse du domaine public communal. S'il y a 10 traversées de 10 mètres, cela fait 100 mètres. A raison de 0,035 centime le mètre, cela fait 3,5 euros. Avec un forfait de 100 euros, cela fait en gros 103,5 euros pour la commune. Cela

représente 2 heures de salaire du percepteur. Après, c'est un choix. Par contre, si la demande est faite, elle vous sera rétribuée. C'est tout ce que je voulais apporter en complément.

Et la deuxième chose que je voulais apporter pour essayer de rassurer les élus ou les propriétaires – dont mon adjoint ici présent s'occupe, en même temps que le réseau de la partie Nord : nous serons les premiers vigilants, si la décision de construction de cette canalisation se confirme. Pour quelle raison ? Aujourd'hui, 25 ans après, vous venez nous voir. Vous venez voir qui ? L'exploitant. Lui, l'aménageur, même si nous faisons partie de la même société, la maîtrise d'ouvrage GRTgaz, l'exploitant et l'aménageur, ce sont deux services bien différents. A la fin de la construction de cet ouvrage s'il se fait, on va signer en bas à droite, on va dire : « *Oui, on prend.* ». On va en accepter toutes les contraintes et 25 ans après, vous viendrez nous voir. Donc on sera aussi, comme vous, vigilants sur l'exécution des travaux.

Patrick LEGRAND

Merci.

Oui, ça vous va ? Vous avez un allié : impeccable !

Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse

Est-ce que le gaz va baisser ?

Florence DUFOUR

Je n'ai pas de boule de cristal !

Trêve de plaisanterie, il y a deux choses dans le gaz. Il y a d'abord le prix de la molécule de gaz, qui est soumis au prix auquel les pays producteurs de gaz la vendent aux fournisseurs. Ensuite, il y a l'autre partie de la facture que vous payez, qui est liée aux infrastructures. Sur cette partie de la facture liée aux infrastructures, notre rôle est de nous assurer que nous ayons les gestionnaires d'infrastructures les plus efficaces possibles, tout en ayant un très fort niveau de qualité de service et de sécurité. Donc, il faut leur donner les moyens d'investir, d'exploiter le réseau en toute sécurité, d'assurer leur mission de service public et aussi, s'assurer qu'ils le fassent au meilleur coût. C'est notre rôle, nous nous y attelons tous les jours. Voilà ce que je peux vous dire pour cette partie « infrastructures ». Pour l'autre partie, je n'ai vraiment pas de boule de cristal.

Patrick LEGRAND

Merci.

Une petite question de remord ?

Vous savez deux choses, dans le débat public : il y a d'abord un verbatim. C'est-à-dire que tout ce que j'ai dit, tout ce qu'ils ont dit et tout ce que vous avez dit est noté très systématiquement et au

fond, on peut le ressortir. Pour nous, à la Commission Particulière, c'est très important parce qu'un verbatim, c'est un compte-rendu très littéral de tout ce qui s'est dit. C'est très important, parce que cela nous permet de retrouver tout une série d'arguments et d'avis. C'est le premier point.

Le deuxième point, c'est que je continuerai – et internet le permet, mais le courrier aussi, la Poste – d'attendre vos questions. Celles qui n'ont pas été posées aujourd'hui peuvent continuer à être posées : soit sur internet, auquel cas nous demanderons à qui peut y répondre d'y répondre et nous validerons les réponses, soit elles peuvent aussi être posées par courrier habituel avec un timbre au bon affranchissement, évidemment.

Cela veut dire que la séquence des questions n'est pas close et la séquence des réponses, non plus. C'est relativement important pour nous, aussi, parce que c'est une façon de nourrir la façon dont vous avez réagi au projet : ces questions qui permettent de construire progressivement les interrogations et de construire progressivement comment le projet a été perçu au début, puis enrichi, etc.

Deuxième point avant qu'on se quitte : un débat public ne se juge pas sur une réunion, c'est un processus. Cela fait 4 mois. Donc, il est très important d'attendre, au fond, la fin du débat public et le compte-rendu que nous ferons pour voir comment les choses ont évolué.

Au fond, un débat public s'évalue sur trois plans. Le premier plan – et vous l'avez senti – c'est que le projet évolue. Il rentre rond comme une section de 120 et ferme comme un acier fin, il est un peu coudé et on a des discussions, il y a d'autres concertations qui se mettent en place, etc. Le projet évolue, c'est le premier point.

Le deuxième plan, c'est qu'en général, les relations entre les groupes sociaux évoluent. On a bien vu que GRTgaz vérifiait si tel syndicat était bien repéré pour être consulté, etc. Mais très souvent – et vous nous l'avez avoué – le débat public permet d'élargir le nombre de gens et de groupes qui peuvent intervenir et avoir des avis, et de temps en temps, élaborer des solutions, voire dire parfois franchement qu'ils ne s'ont pas d'accord.

Le troisième plan – et cela vous l'évaluerez chacun dans votre tête à la fin – c'est qu'en général, à la fin, on n'a plus exactement la même vision des autres. C'est-à-dire qu'on a aussi évolué dans sa tête, on a aussi parfois une autre vision de la démocratie, de la façon dont on peut élaborer des projets. En ce sens, c'est vraiment important : cette nouvelle procédure, pratique d'intervention en amont sur des projets permet tellement de transformer les objets que la technique est toujours accompagnée de travaux de sociétés. Autrement dit, il y a de la culture et du social dans la soudure, ce qui est une bonne nouvelle.

Il y a encore une question en remord, superbe !

Un administrateur de la Fédération départementale des chasseurs de la Drôme

Je n'ai pas de remords du tout, mais par contre, j'aurais voulu quelques précisions. Le débat public, cela me plaît beaucoup. J'aurais voulu savoir quelle était la définition de « Eridan », déjà. Est-ce que c'est un sigle ? Quelle définition avez-vous ?

D'autre part, je suis administrateur à la Fédération départementale des chasseurs de la Drôme. Administrateur Drôme des collines, justement, la partie Nord du département. J'ai pu voir dans vos petits fascicules qu'il y a une page sur les impacts prévisibles de ce projet et sur un autre projet qui s'est produit dans le Nord-Est, dans la Meurthe-et-Moselle en particulier : « *En pratique, un naturaliste, c'est-à-dire un expert en sciences de la nature a débuté sa mission plusieurs mois avant le début des travaux en rédigeant un cahier des charges qui reprenait chaque point des engagements pris par GRTgaz lors de l'étude d'impact.* ».

Vous avez mis en avant les cabinets d'études environnementaux, et notamment SOGREAH, Naturalia, et d'autre part, on connaît la direction que prennent ces cabinets en direction des APN. Je voulais savoir si on parle d'une expertise avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), je connais aussi Alain Bougrain-Dubourg : est-ce qu'il y a un monopole des APN là-dedans ? Si un appel d'offre est lancé, inclura-t-il les fédérations de chasseurs qui ont aussi compétence en matière d'environnement, avec des salariés qui ont des diplômes et des capacités pour faire ce genre d'expertises ?

Patrick LEGRAND

Alors, APN : associations de protection de la nature.

Georges SEIMANDI

Avant de répondre à la question, je voulais, Monsieur le Président si vous le permettez, dire que le débat public sert à beaucoup de chose, mais que sur le diamètre et l'épaisseur de la scie, nous serons assez intransigeants parce que la sécurité en dépend. Là-dessus, la concertation sera donc un peu moins malléable. C'est une boutade, mais pas tout à fait.

Deux questions, Monsieur : qu'est-ce qui se cache derrière le mot Eridan, et comment peut-on solliciter les associations protection de la nature ?

Si vous tapez Eridan dans un moteur de recherche tel que Google, vous tomberez sur des choses totalement farfelues. Sauf une, qui a retenu notre attention : dans la mythologie grecque, Eridan, c'était le grand fleuve. Comme le Rhône était omniprésent dans notre étude, l'un d'entre nous a suggéré ce nom lors d'un moment récréatif et il a été retenu. Ce nom ne cache rien de plus prétentieux : Eridan, c'est le Rhône.

Un administrateur de la Fédération départementale des chasseurs de la Drôme

Je voulais que vous me le confirmiez.

Georges SEIMANDI

Ensuite, j'entends deux questions : les chasseurs et les associations de protection de la nature. Nous croyons et nous pensons que le gisement de connaissances et de matière grise derrière ces associations est phénoménal et qu'il ne faut pas s'en priver pour construire un projet comme celui-

là. C'est pour cela que dès 2008, nous avons créé des ateliers biodiversité. Ces ateliers de la biodiversité sont des instances de concertation avec les associations de protection de la nature qui nourrissent au fur et à mesure qu'elle se déroule notre étude d'impact.

Si vous faites partie d'une association ou que vous connaissez des gens sur le sujet, il n'y a évidemment pas de monopole, ni d'exclusivité, ni de sujet tabou. Vous ou les gens que vous connaissez pouvez rejoindre ces ateliers biodiversité que nous poursuivrons après le débat public et dont nous reverrons probablement le format grâce au débat public. Il y a un atelier zone Sud, en gros, c'est la Drôme : il se réunit régulièrement du côté d'Avignon deux ou trois fois par an. L'atelier zone Nord se réunit près de Rovaltain. Voilà une bonne manière de faire de la synergie, parce qu'on est plus fort lorsque l'on échange. Puisque nous sommes vers la fin, il y a un proverbe chinois que j'aime bien, qui dit que quand deux hommes possèdent un objet et qu'ils l'échangent, chacun se retrouvent avec un objet. Quand il y a deux personnes qui ont une idée et qui l'échangent, chacun se retrouve avec deux idées. Voilà le genre de bénéfice que le travail avec le milieu associatif peut permettre de faire.

Il y a aussi d'autres échanges avec le milieu associatif pendant les travaux. Vous parliez de l'écologue qui est intervenu en Meurthe-et-Moselle. Peut-être que Jean-Noël CONNANGLE peut nous en dire deux mots.

Jean-Noël CONNANGLE

Je peux répondre aussi à la question concernant les appels d'offre en faisant le parallèle avec cet écologue. Tout simplement, ce qu'il s'est passé dans l'Est, c'est qu'il n'y a pas eu d'appel d'offre. Lorsque nous avons mené le chantier du Nord-Est, nous avons des entreprises équivalentes à SOGREAH et Naturalia dans la construction des dossiers.

A un moment donné, l'idée a germé. Avec la DIREN – la partie environnement des services de l'Etat – les parcs nationaux, les conservatoires des sites lorrains, nous avons essayé de déterminer qui pourrait être ce personnage. Et c'est à l'unanimité qu'est apparu un étudiant, qui était dans cette transition entre l'université et le monde du travail. Il a été reconnu non pas par nous, mais par eux : la LPO, les parcs, les conservatoires se sont accordés sur le fait que cette personne-là avait les compétences et la reconnaissance suffisante pour assurer cette mission. Dans le cas du Nord-Est, le choix de l'écologue s'est réalisé dans le cadre de la trajectoire d'un étudiant passant de l'université au monde du travail. Sachant que le personnage doit emporter l'adhésion de tous ceux à qui il rendra compte, les parties prenantes doivent s'accorder sur sa compétence : le processus de sélection ne peut donc pas être réalisé par appel d'offre.

Patrick LEGRAND

Merci. Je vois que vous avez encore une question.

Un administrateur de la Fédération départementale des chasseurs de la Drôme

Je ne conteste absolument pas la démarche, mais je rappelle tout simplement que la Drôme est un département à association communale de chasse agréée (ACCA) obligatoire. Dans chaque

commune, il y a un maire, un conseil municipal et aussi une ACCA. La loi de juillet 2000 rappelle que ces ACCA ont vocation à préserver l'environnement, à veiller à limiter les impacts des travaux lourds sur l'environnement, qui ont des répercussions sur la faune, la flore et sur bien d'autres choses aussi : l'aspect humain, la culture régionale, etc. Dans le Vaucluse, il n'y a pas d'ACCA.

Patrick LEGRAND

ACCA ?

Un administrateur de la Fédération départementale des chasseurs de la Drôme

Je viens de le dire : ACCA, association communale de chasse agréée. La Fédération des chasseurs de la Drôme a aussi – la loi de juillet 2000 l'a rappelé – des compétences en matière environnementale et utilise aussi des étudiants qui sont en capacité de Mastère et de bien d'autres choses pour avoir ces compétences d'expertise environnementale.

Je ne critique pas du tout la position de ces APN, mais je dis simplement qu'elles ne sont pas les seules. Quand vous parlez de veiller à l'absence de subventions croisées, je sais de quoi il relève dans ce domaine aussi. Dans les années 1980, le ministère de l'environnement a financé dans la direction de ces seuls organismes des inventaires à faire avec de l'argent public. Nous aurions bien aimé y participer aussi, parce que nous avons les compétences.

Patrick LEGRAND

Je ne crois pas que cela soit le lieu de commencer un tel débat. En plus, vous m'avez flatté parce que je suis l'un des artisans de la loi de juillet 2000. D'ailleurs, cela a été dur !

Un administrateur de la Fédération départementale des chasseurs de la Drôme

La loi du 23 février 2005 sur le développement des territoires ruraux fait aussi partie de la même démarche. Là aussi, on a pu voir que la chasse a été remise à contribution avec de nombreux articles...

Patrick LEGRAND

S'il-vous-plaît, je veux bien un jour entamer un débat sur la chasse.

Un administrateur de la Fédération départementale des chasseurs de la Drôme

On caricature toujours le chasseur, alors permettez-moi de le montrer dans cette société comme quelqu'un de responsable et comme quelqu'un qui n'est pas un sous-citoyen non plus.

Patrick LEGRAND

Vous l'avez très bien fait, merci.

Thierry CHENEL

Je vais essayer d'apporter une précision.

Je suppose que jusqu'à la DUP, il y aura des études, il y aura des recherches de spécialistes sur le milieu naturel et ce sera directement le travail de GRTgaz. Après la DUP, je peux vous dire que dans le projet de loi Grenelle 2 qui a été voté la semaine dernière, il y a une disposition qui demande aux préfets de monter pour des infrastructures linéaires de ce type un comité de suivi de la réalisation de l'opération. Il appartiendra donc au préfet de sélectionner à ce moment-là les gens qui participeront à ce comité de suivi. On un peu de recul sur ce type de comité, puisque pour les autoroutes il existe déjà des comités de suivi des engagements de l'Etat, suite à la circulaire Bianco. C'est donc une pérennisation de ce système pour les infrastructures linéaires de transport. Je pense que la canalisation Eridan pourrait faire partie de ce suivi de réalisation.

Patrick LEGRAND

Merci. C'était une belle question. Y a-t-il encore des remords, pardon, des retours ?

Jean-Noël CONNANGLE

Simplement, dans notre aventure du Nord-Est, cela s'est inscrit dans le cadre d'un comité de suivi qui était sous l'égide de la DIREN. Sur un chantier du Sud, on a eu la même chose : ce fonctionnement sous l'égide d'un comité de suivi, de réalisation des travaux et des conséquences *a posteriori*, c'est quelque chose qui existe déjà.

Patrick LEGRAND

Merci. Cette fois-ci, je pense que les remords sont épuisés. Il y aura sûrement d'autres questions que vous poserez autrement.

Dernière point avant de nous saluer : la concertation fait le sujet de la concertation. Après, le débat fait pleinement partie du débat public. Qu'on discute ensemble de la façon dont ces messieurs et dames vont continuer à travailler sur le projet, qu'il se fasse ou qu'il ne se fasse pas, jusqu'à l'étude d'impact.

Merci au fond d'être venus ce soir. Merci aussi à vous, Madame DUFOUR, d'être venue nous expliquer des choses parfois difficiles à comprendre, parce qu'elles ont beaucoup évolué, que c'est parfois des concepts très abstraits et des enjeux extrêmement « macros », importants. On a vu qu'il y avait quelques questions qui ont porté là-dessus.

Merci d'avoir contribué au débat public. Rendez-vous aux prochaines réunions, pour ceux que l'on revoit de temps en temps. Merci de suivre ce qu'il va en sortir, d'une façon ou d'une autre : sur notre site, dans les différentes lettres et jusqu'à la fin, début novembre, chaque maire recevra plusieurs exemplaires du compte-rendu. Il aura donc les moyens de le faire connaître à sa population.

Merci, bonsoir. Merci de m'avoir fait connaître Tersanne, qui est un bien joli pays.